L'Union de la Nouvelle-Orléans

Journal—No. 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,

DIMANCHE MATIN, 19 FÉVRIER

LES QUESTIONS SOCIALES A VERSAILLES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 28 janvier.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget de 1878.

M. Talandier dit que, sans vouloir attaquer le gouvernement, il doit constater que le pays comptait sur une réforme financière qui n'est pas réalisée. M. Gladstone a dit que le dix-neuvième siècle devait le siècle des ouvriers ; c'était une grande parole, mais elle peut paraître aux ouvriers qui souffrent une dérisoire ironie.

Le fait économique qui frappe au temps où nous sommes est le développement de la richesse d'un côté et celui de la misère de l'autre ; on n'est donc nullement un socialiste qui le dit, le fait est constaté dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*.

Le "*Sic vos non vobis*" du poète latin est encore aussi applicable aujourd'hui qu'au temps du christianisme. Le budget devrait être non-seulement un moyen de pourvoir aux services publics, mais un instrument pour arracher les classes laborieuses à la misère.

Le travail de l'ouvrier est productif, puisque son patron s'enrichit ; mais l'ouvrier n'y assume part dans les bénéfices ; il gagne juste de quoi ne pas mourir de faim. Quoi est le remède ! L'intervention de l'Etat ? L'Etat est intervenu déjà en n'autorisant pas sur le même pied les associations des ouvriers et celles du capital.

Les ouvriers ont besoin du capital. On ne demande pas qu'il leur soit donné, mais qu'il ne leur soit pas enlevé. Pour l'exécution de tous les travaux publics, il faudrait s'adresser à des associations d'ouvriers qui bénéficieraient du bénéfice qu'un entrepreneur ferait sur eux. Tel est le système qui est recommandé à l'attention du gouvernement.

L'ouvrier pourrait ainsi participer dans les bénéfices des travaux publics ; l'impôt mensuel, comme l'a appelé M. Michael Chevalier, c'est-à-dire le bénéfice du commerce, s'élève à 10 0/0 du salaire de l'ouvrier ; la loi ne s'oppose pas à la création des sociétés coopératives ; on le fait s'y oppose, parce que la société ne peut faire de crédit.

Or, l'ouvrier n'a jamais trois mois d'avance, il a le plus souvent trois mois d'arriéré. Le but à atteindre est l'abolition des octrois et des contributions indirectes ; mais ce n'est pas ce qu'on demande aujourd'hui. Ces réformes ne pourront s'opérer que lorsqu'on connaîtra, à côté du passif, l'actif de la France.

Cet actif existe, mais on ne le connaît pas ; une enquête le révélera. Est-il de 200 ou de 600 milliards ? C'est entre ces deux chiffres que varient les statistiques. M. Elisée Reclus l'évalue à 500 milliards et constate que depuis 50 ans la richesse générale a doublé.

Il ne sera pas difficile par l'enquête de savoir au juste à quoi s'en tenir. Or, s'il était démontré que cette fortune soit de 600 milliards, ne voit-on pas qu'on pourrait par l'impôt et par des emprunts nouveaux obtenir les trois milliards du budget en dégrevant le travail ?

Est-il vrai, comme on le prétend, qu'on ne puisse faire aucune économie ? Les rapporteurs des divers budgets affirment cependant qu'on peut en faire ; il n'y a pas de dépense obligatoire et la Chambre peut refuser même celles qui sont la conséquence des lois antérieures. Il y a des fonctions inutiles, il y en a de trop rétribuées.

Ces réformes doivent être l'œuvre d'une commission des services administratifs. On arriverait dans ces conditions à des modifications sérieuses du budget. La Chambre actuelle manque de foi et d'enthousiasme ; elle ne fait pas ce qu'elle peut et ne songe pas assez à la grande place qu'elle pourrait prendre dans le monde.

La discussion générale est close.

LE DROIT MARITIME ET LES ÉVENTUALITÉS EN EUROPE.—Nous lisons dans une correspondance de Saint-Pétersbourg :

Dans une société où se trouvait le général Ignatieff, on discutait hier sur les forces militaires de la Grande Bretagne, et l'on démontrait que ce pays n'aurait pas soixante-dix mille hommes à mettre en ligne. Il est certain que, sous ce rapport, l'Angleterre n'impose pas. L'armée russe d'opération est aujourd'hui plus nombreuse et infiniment meilleure qu'il y a huit mois. Les Russes se rendraient par la flotte anglaise. "Soyez convaincu d'ailleurs, me disait on, que l'Angleterre se gardera bien de soulever aucune question de droit maritime. D'ailleurs, dans les courses de bœufs, sorti d'Odessa, étaient arrêtés à Constantinople après avoir déjà franchi la ligne du bœuf, ligne idéale puisque la marine de guerre turque s'est montrée incapable de maintenir le blocus effectif. On les renchaîne ensuite, et M. Layard protestait contre cette décision. L'Angleterre serait obligée, en cas de guerre avec nous, de bloquer effectivement tous nos ports de la Baltique et de la mer Noire, ce qui n'est pas chose facile, même pour la flotte anglaise. Or, vous pouvez être sûr que ce blocus cesserait immédiatement lien à des litiges entre le gouvernement du Royaume Uni et une foule de gens. Français, Danois, Hollandais, Italiens, Allemands, dont les intérêts seraient lésés. Il y a dans le droit maritime international plus d'une question controversée que l'Angleterre a tout avantage à laisser dormir."

Le fait est que depuis longtemps les réserves régulières de la *Gazette Universelle de l'Allemagne du Nord* remarquent dans le journal officieux de Berlin de nombreux articles où les principes de droit maritime professés en Angleterre sont passés par le crible d'une critique peu bienveillante, et que M. Bluntschli, le professeur bien connu de Heidelberg, dédie volontiers à des sociétés russes des brochures où il polémise contre certaines théories émanant à la connaissance de *Britannia rules the waves*, Grande-Bretagne règne sur les flots.

LES ÉPARGNES DE LA FRANCE.—Nous lisons dans le *Bulletin des Communes* :

"Ce n'est pas sans une certaine curiosité, qui n'était pas exempte d'inquiétude, qu'on attendait les résultats que donne chaque année l'arrêté des comptes de la Caisse d'épargne. On craignait que l'arrêté presque complet des affaires pendant plusieurs mois n'eût amené bien des demandes de remboursement et n'eût retenu en dépôt assez du travail, qui est la plus respectable chose du monde.

"Malgré les circonstances pénibles où se sont trouvées les travailleurs, le montant des dépôts s'est accru, pour la Caisse d'épargne de Paris, de plus de trois millions et le nombre des déposants de vingt et un mille. Ces deux chiffres montrent combien les idées d'économie et de prévoyance font chaque jour des progrès ; ils prouvent, de plus, quel degré de confiance est accordé à de genre de placement mis à la portée de tous."

UN FAUX MIRACLE.—On a fait beaucoup de bruit à propos d'un prétendu miracle en Pennsylvanie. Il s'agissait d'une Miss Gregg que l'on représentait comme ayant ressuscité après avoir été morte.

Par ordre de l'archevêque de Philadelphie, le Père Ellmaker, recteur de l'église catholique allemande de Manch Chunk, a donné lecture aux fidèles, dimanche, de la lettre pastorale suivante :

"L'archevêque, ayant appris et attentivement examiné les circonstances qui ont précédé et accompagné ce qu'on appelle dérisoirement le miracle de Manch Chunk, est disposé à croire que la personne d'une femme dont la piété exceptionnelle n'a pour fondement ni le bon sens ni la saine doctrine catholique, me regrette de vous déclarer qu'à son jugement il est une illusion et une fraude pieuse. Sans s'enquérir jusqu'à quel point d'autres ont participé à cette lamentable folie, il désire stigmatiser toute l'affaire et ses principaux acteurs par une désapprobation et une condamnation formelle et absolues, et dire qu'une répétition de quelque chose de semblable en sa présence attirerait les censures les plus sévères autorisées par les lois de l'Eglise."

L'héroïne de l'histoire, miss Greth, n'avait pas attendu la publication de l'appréciation archi-dé.sociable de son prochain. Elle est repartie précipitamment de Manch Chunk pour son ancienne résidence de Kaadi.k, où elle vit en ce qu'on pensait à l'archevêché de Philadelphie.

LE MARIAGE DU ROI D'ESPAGNE.—Madrid, 25 janvier.

Le roi et la reine, après avoir reçu ce matin les différentes provinces, ont assisté aux courses de taureaux.

Après le dîner, la cour s'est rendue au Théâtre Italien, où a lieu en ce moment une grande représentation de gala.

L'aspect de la salle est féerique.

Des toilettes splendides, des uniformes brillants.

Lorsque le roi et la reine sont entrés dans la grande loge, toute la salle s'est levée et les a vivement acclamés ; l'orchestre a exécuté l'hymne national espagnol.

Le spectacle a été ouvert par une cantate exécutée par 100 voix.

On joue à présent l'opéra inédit *Roger de Flor*, par un compositeur espagnol.

Après le théâtre, une grande réception aura lieu chez l'amiral Fourichon.

Les époux royaux sont restés invisibles toute la matinée qui a suivi les noces, mais ils ont assisté à trois heures à une réception solennelle qui a eu lieu dans la salle du Trône, au Palais Royal.

Le matin, un *Te Deum* avait été chanté dans la chapelle royale du San Isidoro ; la messe était organisée par les autorités de Madrid et la députation provinciale ; toute la cour y assistait.

On sait aujourd'hui que cette réponse de la jeune reine d'Espagne provoqua lui fait profondément l'amiral Fourichon et les personnes de sa suite :

"Je me souviendrai toujours, messieurs, que mon grand-père était roi des Français."

—La malle des Indes nous apporte la nouvelle qu'à la suite de l'horrible famine et des épidémies qui ont fait fort dernier, depuis le Dekan, le général des ministres, à Poona, a déclaré que, ces fléaux provenaient sans doute de ce que la reine impératrice Kouang-sou.....serte au nom de nouvelle empereur, on allait avoir à lui en donner un autre.

LES IMPURS DE LA RÉPUBLIQUE.—Nous lisons dans le *Temps* :

"On s'occupait, samedi, dans les couloirs, de l'affaire Bonnet Duverdier.

"Le jury d'honneur constitué pour examiner cette affaire a été d'avis que M. Bonnet-Duverdier devrait donner un démenti à M. Gévy.

"La délégation du député de Rhône a été reçue, samedi matin, à M. le président de la Chambre.

"La carte de cette délégation disait laconiquement : Simon, M. Grévy a déclaré qu'il ne pouvait l'accepter dans cette forme et la renvoya exiger à la Chambre.

"On a déclaré à ce fait M. Bonnet-Duverdier envoie, sous peu, un démenti en règle au président.

"L'extrême gauche se réunit à trois heures et demie pour examiner s'il y a lieu de myer M. Armand Duportal de fonctions de ses membres.

On lit dans le *Réveil* :

"Nous avons le regret d'annoncer que M. Armand Duportal vient de nous adresser sa démission de fonctions de rédacteur en chef du *Réveil*. En présence de l'inqualifiable manœuvre dont il a été victime, notre ami estime qu'il convient, dans l'intérêt de la cause que nous soutenons, et dans celui même de sa propre défense, de dégager absolument la question de principes de toutes considérations personnelles de nature à égarer l'opinion publique."

On lit dans le *Temps* :

"Nous avons annoncé hier que la réunion de l'extrême gauche avait délibéré. "Elle a pris, après délibération, la résolution d'exclure M. Duportal.

Voici la liste des membres du groupe de l'extrême gauche :

"MM. Marcou, Bouquet (Boucher-du-Rhône), Benjamin Raspail, E. Lockroy, Rolles, Giraud (Cher), docteur Morèas, Maxime de Montjau, Ménard-Dorian, docteur Vernhes, Crozet-Fourneyron, Maigne, Tarigoy, Bonnet Duverdier, Daumas (Rhône), Baredet, Louis Blanc, Floquet, Cantagrel, Clémenceau, Talandier, Daumas, Georges Périn."

La *Patrie* dit de son côté :

"On dit que l'absence officielle, en séance, de la démission de M. Bonnet-Duverdier motivera une question qui serait posée par un membre de la droite.

"Cette question tendrait à obtenir des explications sur les bruits répandus depuis quelque temps relativement au rôle de la justice dans l'affaire du député de Lyon.

"D'après nos renseignements la décision prise par le groupe de l'extrême gauche dans l'affaire Duportal ne serait pas une mesure de paix. Une véritable insurrection aurait eu lieu et aurait duré plus de huit jours. Un moment, on a beaucoup hésité à frapper le député de Toulouse ; un dernier lieu, un certain nombre de notabilités de gauche, n'appartenant pas à la Chambre, ont fourni des renseignements qui auraient été décisifs, par l'impression produite chez leurs amis par les révélations de la *République française*."

JARDIN WENGER.

Aux Offices, 11 et 13 de la rue Bourbon, entre Conti et Bienville.

H. WENGER, PROPRIÉTAIRE.

L'ÉTABLISSEMENT vient d'être mis à neuf, et sera ouvert DIMANCHE PROCHAIN, 19 courant. Le public y trouvera un assortiment de boissons rafraîchissantes de saison, de choix, à des prix très modérés.

Il y aura constamment un grand nombre de journaux à la disposition des lecteurs.

Il y a trois chambres à coucher meublées, pour les dames et les familles.

Un bon restaurateur se trouvera constamment dans le local pour servir les personnes qui désireront y prendre leurs repas.

Le soussigné espère, par une attention particulière à tous les détails, mériter la confiance et la patronage du public.

H. WENGER.

1726tv—1m

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Le brillante Miss Fanny Davenport et la Compagnie du Théâtre de la Cité-Vendôme, de Paris, donneront, aujourd'hui, dimanche, à 2 heures, la représentation extraordinaire de la cinquième et dernière pièce du jeune et célèbre auteur français, M. Sardou, intitulée :

DIVORÇONS.

Lundi et tous les autres soirs, avec matinées le mercredi et le samedi.

Miss Fanny Davenport dans

PIQUE.

Place de Paix.—Lundi, 20 février, SCHOOL FOR SCANDAL.

1726tv—

GRAND CONCERT

Vocal et Instrumental

Donné par Mme ALICE SCHWARTZE,

Le 26 Février 1878,

A LA SALLE GRUNEWALD,

Avec le concours obligeant du célèbre violoniste THEODORE CURANT.

PROGRAMME.

1ÈRE PARTIE.

1 Le Tribut à l'Amérique.....Gerin
Mlle L. Pauly.
2 My heart I give thee.....Denizot
ALICE SCHWARTZE.
3 Fly away ye mighty gale.....Sabenstein
Mme C. Binder.
4 Nearest thee.....Tito Mattei
Mr Kiesl.
5 I love and love thee.....Campana
Miss Lily Dreyfous et Mr Schwartze.
6 Valse des Cent Vierges.....Lanner
Miss Hattie Pomeroy.

2ME PARTIE.

7 Ouverture : Mefisto, piano.....Thalberg
Mlle Marie Pauly.
8 L'Africaine : Valse, duo.....Meyerbeer
Mlle Pauly et Mme Schwartze.
9 Valse : Solo.....Gumbert
Mme C. Binder.
10 Sommambule : Cavatine.....Bellini
ALICE SCHWARTZE.
11 Prophète : Grand air.....Meyerbeer
Mlle Pauly.
12 O ter the wings.....Mendelssohn
Gueldner : Mme SCHWARTZE, Mlle Binder, Mlle Pomeroy, Mr Kiesl et Mr Krebs.

Mr GUNTHER, Accompagnateur.

1726tv—1f

JARDIN WENGER.

Aux Offices, 11 et 13 de la rue Bourbon,

H. WENGER, PROPRIÉTAIRE.

L'ÉTABLISSEMENT vient d'être mis à neuf, et sera ouvert DIMANCHE PROCHAIN, 19 courant. Le public y trouvera un assortiment de boissons rafraîchissantes de saison, de choix, à des prix très modérés.

Il y aura constamment un grand nombre de journaux à la disposition des lecteurs.

Il y a trois chambres à coucher meublées, pour les dames et les familles.

Un bon restaurateur se trouvera constamment dans le local pour servir les personnes qui désireront y prendre leurs repas.

Le soussigné espère, par une attention particulière à tous les détails, mériter la confiance et le patronage du public.

H. WENGER.

1726tv—

GRAND BAL PARÉ

—DONNÉ PAR LA—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

A l'Opéra, le Samedi 23 Février 1878.

Pour les dernières dispositions, s'adresser au Président ou aux membres de la Direction, le Samedi de 3 à 5 heures et le Lundi de 7 à 9 heures du soir.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
Le Secrétaire, L. SIMON.

26jan—6f

CHARLES TROUILLY.

57 Rue de Chartres 57

COIN BIENVILLE.

VIENT de recevoir par les derniers steamers d'Europe, un large cavoi d'articles de fantaisie tels que

bottes à bijoux, gants et manchettes, éventails à toutes descriptions, orfeterie de Rosenthal, bonnes et articles de Paris, gants Jouvin, ombrelle parfumées. Beau choix de parures et boucles d'oreilles fantaisie et de jais, manilles argentées, ceintures, boucles de ceinture, barrettes et cadres de barrettes, fleurs. Aussi, un large assortiment d'autres marchandises trop longs à énumérer, mais ne peu vent être surpassées en fraîcheur et en élégance, jointe à la modicité des prix.

Toute maison spéculative aura pour la confiance des dames nouvellement remis à neuf.

Manufacturiers de parfumerie, trouvent ici répondons en chœur. Attention spéciale et prompte étude pour tous les ordres en bâte à la malle.

Souvenirs—26 rues de 24 Chartes—Giesel's furnishing Goods—Hair dressing saloon with manicuring.

2 déc—3m—D M J

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE DEPART.

Mr. RIVERA,

BIJOUTIER.

ENGOULURE ST-PIERRE ET ROYALE

OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que :

MONTRES en or et en argent.

CHAINES et BOUCLES D'OREILLES en diamants.

OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médailles.
Un lot de BAGUES d'or unies et avec pierres.
BROCHES à verres pour portrait.
BROCHES EN OR, différents modèles.
Un lot de PARFUMERIE en or.
Un lot de BRACELETS assortis.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE PUNAIT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
Etc. en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES en tout genre.
Le tout sera vendu à 20 pour cent au-dessous du prix ordinaire.

Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.

Le magasin sera à louer à partir du 1er de Mai 1878.

27déc—3m D M J

Changement de domicile.

C. ROUYER,

Galvaniseur, Bijoutier, Horloger, Opticien

Bijouterie Chartres et Conti No. 56,

A L'HONNEUR d'annoncer au public qu'il vient de transporter son magasin de JEUDI PROCHAIN, 21 courant, dans la maison en élévation sous le rapport du choix des articles, de la commodité et de la sécurité. Son magasin sera pourvu d'un assortiment d'une grande variété de montres, chaînes, pendules, lorgnons, etc.

Il se trouve constamment un grand nombre de montres à vendre à bon marché.

Il y a trois chambres à coucher meublées, pour les dames et les familles.

Un bon restaurateur se trouvera constamment dans le local pour servir les personnes qui désireront y prendre leurs repas.

Le soussigné espère, par une attention particulière à tous les détails, mériter la confiance et le patronage du public.

C. ROUYER.

1726tv—

GRAND BAL PARÉ

—DONNÉ PAR LA—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

A l'Opéra, le Samedi 23 Février 1878.

Pour les dernières dispositions s'adresser au Président ou aux membres de la Direction, le Samedi de 3 à 5 heures et le Lundi de 7 à 9 heures du soir.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER,
Le Secrétaire, L. SIMON.

26jan—6f

CHARLES TROUILLY.

57 Rue de Chartres 57

COIN BIENVILLE.

VIENT de recevoir par les derniers steamers d'Europe, un large cavoi d'articles de fantaisie tels que

bottes à bijoux, gants et manchettes, éventails à toutes descriptions, orfeterie de Rosenthal, bonnes et articles de Paris, gants Jouvin, ombrelle parfumées. Beau choix de parures et boucles d'oreilles fantaisie et de jais, manilles argentées, ceintures, boucles de ceinture, barrettes et cadres de barrettes, fleurs. Aussi, un large assortiment d'autres marchandises trop longs à énumérer, mais ne peu vent être surpassées en fraîcheur et en élégance, jointe à la modicité des prix.

Toute maison spéculative aura pour la confiance des dames nouvellement remis à neuf.

Manufacturiers de parfumerie, trouvent ici répondons en chœur. Attention spéciale et prompte étude pour tous les ordres en bâte à la malle.

Souvenirs—26 rues de 24 Chartes—Giesel's furnishing Goods—Hair dressing saloon with manicuring.

2 déc—3m—D M J

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER

17 ..... RUE BARONNE 17

ENTRE CANAL ET COMMERCE.

Près de la SALLE GRUNEWALD.

Argent à prêter

Sur diamants, bijoux, montres, argenterie, meubles, et en général sur tous objets de valeur, en quelque quantité que ce soit, aux taux les plus modérés de la ville.

Bureau de prêts de HART,
ANCIENNEMENT DE
MAURIN & HART.

22 janv—1an

Département des cirages.

Notre patron Louis and Savings Bank, au No 6 de la rue de Chartres.

Nlle-Orléans, 2 février 1878.

A VIS.—Avis est donné aux personnes qui n'ont pas encore retiré de chez nous leurs chaussures qu'elles ont déposées pour les faire cirer, que nous avons transporté notre établissement de cirage pour le public, de la rue Conti à la rue Bienville, au No 6, entre Chartres et la ruelle.

Nous espérons que nos anciens pratiques nous favoriseront de leur patronage dans notre nouvelle localité.

Nous avons l'honneur d'être, avec respect, votre très obéissant serviteur,

LOUIS GUSTROUZE. OSCAR BOIS.

GUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS DE CIRAGE EN GROS ET EN DÉTAIL,

Fabricants de cirage de toutes espèces, vins, liqueurs et vinaigre.

Nouveau cirage de Frédonie de Paris, Boîte Noire et Brune.

Nouveau cirage Liquide.

Nouveau cirage Français.

Nouveau cirage Anglais.

Nouveau cirage Américain.

Nouveau cirage Allemand.

Nouveau cirage Russe.

Nouveau cirage Italien.

Nouveau cirage Espagnol.

Nouveau cirage Portugais.

Nouveau cirage Suisse.

Nouveau cirage Belge.

Nouveau cirage Hollandais.

Nouveau cirage Danois.

Nouveau cirage Suédois.

Nouveau cirage Norvégien.

Nouveau cirage Polonais.

Nouveau cirage Turc.

Nouveau cirage Grec.

Nouveau cirage Chinois.

Nouveau cirage Japonais.

Nouveau cirage Indien.

Nouveau cirage Africain.

Nouveau cirage Australien.

Nouveau cirage Océanien.

Nouveau cirage Polynésien.

Nouveau cirage Mexicain.

Nouveau cirage Canadien.

Nouveau cirage Brésilien.

Nouveau cirage Péruvien.

Nouveau cirage Chilien.

Nouveau cirage Bolivien.

Nouveau cirage Uruguayen.

Nouveau cirage Paraguayen.

Nouveau cirage Argentin.

Nouveau cirage Colombien.

Nouveau cirage Vénézuélien.

Nouveau cirage Guyanien.

Nouveau cirage Surinamien.

Nouveau cirage Guadeloupien.

Nouveau cirage Martiniquien.

Nouveau cirage Haïtien.

Nouveau cirage Jamaïquien.

Nouveau cirage Cubain.

Nouveau cirage Portoricain.

Nouveau cirage Trinidadien.

Nouveau cirage Barbadien.

Nouveau cirage Antillien.

Nouveau cirage Bermudien.

Nouveau cirage Bahamien.

Nouveau cirage Floridien.

Nouveau cirage Louisianien.

Nouveau cirage Texien.

Nouveau cirage Californien.

Nouveau cirage Oregonien.

Nouveau cirage Washingtonien.

Nouveau cirage Idahoien.

Nouveau cirage Montanien.

Nouveau cirage Wyomingien.

Nouveau cirage Utahien.

Nouveau cirage Nevadien.

Nouveau cirage Arizonien.

Nouveau cirage Coloradien.

Nouveau cirage Nouveau-Mexicien.

Nouveau cirage Dakotien.

Nouveau cirage Nebraskien.

Nouveau cirage Kansien.

Nouveau cirage Oklahomien.

Nouveau cirage Indien.

Nouveau cirage Missourien.

Nouveau cirage Arkansien.

Nouveau cirage Tennesséen.

Nouveau cirage Kentuckien.

Nouveau cirage Illinoisien.

Nouveau cirage Indianien.

Nouveau cirage Ohioien.

Nouveau cirage Michiganien.

Nouveau cirage Wisconsinien.

Nouveau cirage Minnesotien.

Nouveau cirage Iow